

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02374 Numéro SIREN : 811 440 825 Nom ou dénomination : 4BTEC

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2019 sous le numéro de dépôt 21097

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 26/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/21097

Déposant :

Nom/dénomination : 4BTEC

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 811 440 825

N° gestion : 2015 B 02374



1582374

Désignation de l'entreprise		4BTEC		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		39 RUE DES CHAMPS ELYSEES 94250 GENTILLY			
SIRET		8 1 1 4 4 0 8 2 5 0 0 0 1 6			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de CRETEIL		Exercice N clos le		13 11 2019	
ACTIF IMMOBILISÉ		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
Immobilités incorporelles		010		012	
Fonds commercial *		014		016	
Autres *		028		030	
Immobilités corporelles *		040		042	
Immobilités financières * (1)		044		048	
Total I (5)		050		052	
STOCKS		060		062	
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		064		066	
Marchandises *		068		070	
Avances et acomptes versés sur commandes		072		074	
Créances (2)		080		082	
Clients et comptes rattachés *		084		086	
Autres * (3)		092		094	
Valeurs mobilières de placement		096		098	
Disponibilités		110		112	
Charges constatées d'avance *		Total II		Total général (I + II)	
		92 019		92 019	
		92 019		92 019	
PASSIF		Exercice N		NET	
Capital social ou individuel *		120		12 000	
Écarts de réévaluation		124			
Réserve légale		126		200	
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131			
Report à nouveau		134		25 248	
Résultat de l'exercice		136		32 302	
Provisions réglementées		140			
Total I		142		69 750	
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
Emprunts et dettes assimilées		156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		14 310	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		1 408	
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		22 269	
Total général (I + II + III)		180		92 019	
RENOUVOI		(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193	
(2) Dont créances à plus d'un an		(4) Dont dettes à plus d'un an		195	
(3) Dont compte courant d'associés débiteurs		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	
		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



J. H. L.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 402 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 4BTEC		Néant ☐			
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR 018	Exercice N clos le 13/11/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	139 195		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			
		Services *		217			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230	27	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	142 703	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	97 629		
	Variation de stocks (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	6 002	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	383	
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
	Dotations aux amortissements *			254			
	Dotations aux provisions			256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259					
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			698		
Total des charges d'exploitation (II)					264	104 701	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	38 002	
Produits financiers (III)		280			294		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	5 700	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	32 302	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 2			312	32 302	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 700		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248			
			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)					992	
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit			346		350
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	38 002

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



[Signature]

SASU 4BTEC
Société au capital de 12 000 €
39 Rue des Champs Elysées
94250 GENTILLY
SIREN N° 811 440 825

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf et le trente juin à 17h00, au siège social

Monsieur Azzedine BOUDA, actionnaire unique de la Société par Action Simplifiée Unipersonnelle au capital de 12 000 € dont le siège social est à Gentilly 94250, 39 Rue des Champs Elysées, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 811 440 825 et président de ladite société,

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

En sa qualité de Président, l'actionnaire unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- l'affectation des résultats ;
- la constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du NCC ;

Première décision : l'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'il les a établis et se soldant par un bénéfice de 32 302 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Deuxième décision : L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 32 202 € en :

- Affectation en totalité en report à nouveau soit 32 202 € (centimes à parfaire).

Troisième décision : conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du NCC, l'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article mentionné ci-dessus n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Quatrième décision : L'actionnaire unique approuve la rémunération du président qui s'est élevé à 0 € pour l'exercice 2018. Cette rémunération pourra varier selon la convention applicable aux cadres de la profession. Le président aura droit à une éventuelle prime de bilan. Les frais qu'il expose dans l'intérêt social lui seront remboursés sur justificatifs.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

SAS 4BTEC
Société au capital de 12 000 €
39 Rue des Champs Elysées
94250 GENTILLY
SIREN N° 811 440 825

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 142 676 € contre 326 055 € pour l'exercice précédent, soit une diminution significative.

Le total des charges d'exploitation ressort à 104 701 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 296 806 € au titre de l'exercice précédent.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est de 0 € contre 0 € pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le résultat d'exploitation ressort à + 38 002 € contre + 29 249 € pour l'exercice précédent, marquant une nette progression.

Le résultat financier, d'un montant de 0 € contre 0 € pour l'exercice précédent, fait ressortir un résultat courant avant impôts de + 32 002 € contre + 29 249 € au 31 décembre 2016.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 0 €, contre 0 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 5 700 € contre 4 414 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un bénéfice de 32 302 €.

Ce résultat se trouve en nette augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 24 835 €.

Page 1 sur 3



Dettes fournisseurs

Nous vous présentons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (C.Com. Art. L. 441-6-1 et D. 441-4 ; LME art. 24-II) pour les deux derniers exercices.

Exercices	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
2017	21 181 €	0 €	0 €	0 €
2018	14 310 €	0 €	0 €	0 €

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous souhaitons développer l'activité.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 32 302 euros, que nous vous proposons d'affecter en totalité "Report à nouveau" (centimes à parfaire) un montant de 32 302 , le portant ainsi à + 57 550 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividende total	Autres revenus distribués	
31.12.2017	NEANT	-	
31.12.2016	NEANT	-	
31.12.2015	NEANT	-	

Dépenses non déductibles fiscalement



Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal d'un montant de 0 € au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce.

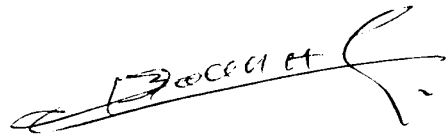
Ratification de la rémunération du président

Nous vous demanderons de ratifier le montant brut alloué au président au cours de l'exercice écoulé.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Fait à Gentilly,
Le 30 Juin 2019,
Le président.



ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Plan comptable général en vigueur)

de la société **4 BTEC**

E.U.R.L. au CAPITAL de 12 000 Euros.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Durée de l'exercice : 12 mois

TOTAL DU BILAN :	92 019 €
RESULTAT - BENEFICE :	32 302 €

TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE DES
COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Président.



ELEMENTS DE L'EXERCICE

TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

**II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE
RESULTAT**

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS



J. H. L.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices.

LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR en vigueur.

REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2033 C).

Les stocks ont été valorisés selon la méthode premier entré premier sorti.

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

ELEMENT II DE L'ANNEXE

- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- <i>Etat de l'actif immobilisé :</i>	N°2033 A
- <i>Etat des amortissements :</i>	N°2033 C
- <i>Etat des provisions :</i>	N°2033 D
- <i>Etat des échéances des créances :</i>	N°2033 A
- <i>Etat des échéances des dettes :</i>	N°2033 A
- <i>Réévaluation :</i>	N°2033 C

B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- . Produits à recevoir,
- . Charges à payer,
- . Charges et produits constatés d'avance.

C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatifs.

L'entreprise n'a pas comptabilisé de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Le fonds de commerce a été créé par l'associé unique.

D) INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :

1) Aucune avance n'a été consentie aux associés.

2) La société a la forme de SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE.

3) Au 01 JANVIER 2018, le capital fixé dans les statuts représente un montant de 12 000 €,

Son capital au 31 DECEMBRE 2018 reste inchangé.



- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

CREDIT BAIL :	ETAT 2033 B
ENGAGEMENTS FINANCIERS :	ETAT 2033 A

B) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

C) PRISES DE PARTICIPATIONS :

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.